

## ***L'enseignement secondaire dans les provinces et les territoires au Canada : Guide de transfert des élèves 2023-2024***

### **Territoires du Nord-Ouest**

#### **1<sup>er</sup> partie – Sommaire**

##### **1.1 Introduction**

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi (ECE) est responsable du système d'éducation des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ce système comprend à l'heure actuelle le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et dix (10) organismes scolaires responsables de la prestation de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans 49 écoles réparties dans 33 communautés. Le ministre est chargé de l'établissement du programme d'études et des normes du programme d'enseignement. En tant que petite entité administrative, les TNO collaborent avec d'autres provinces aux programmes d'études et outils d'évaluation. Ce partenariat avec une autre province permet aux T.N.-O. d'échanger d'importantes ressources pédagogiques, d'accéder à des outils d'évaluation des élèves à grande échelle et de participer à des activités de perfectionnement professionnel. En outre, il veille à ce que les élèves du secondaire acquièrent les qualifications dont ils ont besoin pour accéder aux programmes postsecondaires partout au Canada.

##### **1.2 Structure du système scolaire**

Selon la communauté où ils vivent, les parents et les élèves des TNO peuvent choisir entre les écoles publiques, les écoles confessionnelles publiques (catholiques), les écoles francophones, les programmes alternatifs, les options d'apprentissage à distance, et l'enseignement à domicile. Les organismes scolaires élaborent des méthodes d'organisation et de prestation de services scolaires qui répondent au mieux aux besoins des élèves et de la communauté. Les écoles visent à fournir aux apprenants du Nord une éducation de qualité, à leur permettre de vivre en plein épanouissement en tant que personnes compétentes et à contribuer à des communautés fortes et saines.

L'année scolaire comprend 185 jours d'enseignement (jours de session) et commence habituellement à la fin août ou au début septembre et se termine à la fin juin de l'année suivante.

Les élèves de la prématernelle et de la maternelle ont droit à au moins 485 heures d'enseignement par année scolaire, alors que ceux de la première à la 12<sup>e</sup> année se voient prescrits un minimum de 945 heures d'enseignement par année scolaire.

Des programmes personnalisés sont offerts aux élèves ayant des besoins particuliers, conformément à la Directive sur l'intégration scolaire (2016). L'intégration scolaire met l'accent sur la diversité dans la salle de classe tout en répondant aux besoins uniques de l'élève grâce à la collaboration entre l'école et les parents de l'enfant. Le personnel de l'école élaborera des plans de soutien à l'élève (PSE) ainsi que des plans d'enseignement individualisés (PEI) pour appuyer l'apprentissage et la réussite des élèves.

Un crédit du deuxième cycle signifie que l'élève a atteint les objectifs du programme et que celui-ci répond à ses besoins. En règle générale, un crédit de fin d'études secondaires est obtenu après 25 heures d'enseignement dans le cadre de l'atteinte raisonnable des objectifs propres au cours, lesquels peuvent varier d'une personne à l'autre.

##### **1.3 Explication des termes utilisés (compris les termes relatifs à l'éducation spécialisée/aux services aux élèves)**

###### **- Mesures d'adaptation**

Diverses mesures qui permettent aux élèves d'accéder avec succès aux résultats d'apprentissage attendus, y compris pour ceux qui font face à des obstacles en matière d'apprentissage et ceux qui en quête de possibilités d'apprentissage enrichies. Les mesures d'adaptation peuvent inclure la modification du processus d'enseignement, du milieu d'apprentissage, des contraintes de temps, de l'aide, de l'évaluation ou de la façon dont l'élève démontre son apprentissage.

- Intégration scolaire

Les élèves ont accès au programme d'éducation et aux soutiens nécessaires dans un environnement d'apprentissage commun au sein de leur communauté d'origine et de l'école locale.

- Plan de soutien à l'élève (PSE)

Document activement mis à jour qui vise à mettre en évidence les mesures d'adaptation ou les modifications pour un élève en particulier afin qu'il atteigne les résultats d'apprentissage d'un certain niveau scolaire dans une ou plusieurs matières.

Il existe différents types de PSE : Programme régulier d'enseignement avec mesures d'adaptation en fonction de la difficulté (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année); Programme régulier d'enseignement avec mesures d'adaptation pour l'enrichissement (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année), Programme d'enseignement modifié – niveau inférieur à la 9<sup>e</sup> année (prématernelle à la 9<sup>e</sup> année); Programme d'enseignement modifié – niveau supérieur à la 9<sup>e</sup> année (prématernelle à la 9<sup>e</sup> année).

- Plan d'enseignement modifié (PEM)

Un dossier de mesures de soutien à l'apprentissage qui documente les mesures d'adaptation ou les modifications nécessaires pour qu'un élève réussisse au mieux dans son programme. Le PEM peut être modifié à tout moment afin de mieux refléter les besoins et les réussites de l'élève.

- Plan d'enseignement individualisé (PEI)

Un plan d'enseignement complet par écrit qui décrit les résultats annuels de l'élève et des objectifs à plus court terme, déterminés au moyen d'un processus de collaboration, en fonction des forces et des besoins de l'élève; il peut ou non inclure les résultats d'apprentissage énoncés dans les programmes d'études des TNO. Un élève inscrit à un PEI a habituellement besoin de soutien, de mesures d'adaptation, de sites, de ressources ou d'équipement au-delà de ceux de ses pairs.

#### 1.4 Désignation des cours

École secondaire de premier cycle (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années)

Les élèves s'inscrivent en 7<sup>e</sup>, en 8<sup>e</sup> ou en 9<sup>e</sup> année. Le nom et les codes des cours sont dictés par la matière et l'année dans laquelle le cours est offert. Les noms des cours sont créés et un numéro leur est attribué en fonction du niveau dans lequel ils sont normalement offerts (par exemple, Music 8 est le cours de musique de 8<sup>e</sup> année). Toutefois, certaines écoles n'incluent que le numéro du niveau dans le code du cours, et non le nom du cours lui-même (par exemple, le cours de langue autochtone pour les élèves de 8<sup>e</sup> année est seulement langue autochtone, mais le code du cours est ABOLAN8).

École secondaire de deuxième cycle (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années)

Les élèves s'inscrivent à des cours. Les cours du niveau supérieur sont identifiés par des numéros de cours qui correspondent au niveau scolaire et au niveau de difficulté. Les numéros 10 à 15 correspondent aux cours de 10<sup>e</sup> année, les numéros 20 à 25 aux cours de 11<sup>e</sup> année et les numéros 30 à 35 aux cours de 12<sup>e</sup> année. Les tirets (-1,-2,-3) sont utilisés dans plusieurs cours pour indiquer les divers parcours scolaires que les élèves peuvent choisir.

La plupart des cours du secondaire suivent cette structure, à quelques exceptions près :

- Mathématiques
  - à la fin du cours Mathematics 10C, les élèves peuvent choisir de suivre plusieurs parcours en mathématiques, soit Foundations of Mathematics 30-2, Pre-Calculus 30-1 ou Calculus 31.
  - les choix dépendent des plans d'études postsecondaires de l'élève.
  - (Voir la [Section 5.1.3 – Sr. High Processes \(gov.nt.ca\)](#))

- Français
  - les cours Français 10-1, 20-1, 30-1, et Français 10-2, 20-2, 30-2 sont destinés aux élèves dont la langue maternelle est le français.
  - les cours Français 10-1, 20-1, 30-1, et Français 10-2, 20-2, 30-2 sont destinés aux élèves en immersion française.
  - les cours Français 10-3y, 20-3y, 30-3y, et Français 10-9y, 20-9y, 30-9y sont destinés aux élèves qui apprennent le français comme langue seconde et peuvent être considérés comme des cours de français de base. Le cours de français x-3y est destiné aux élèves qui commencent à apprendre le français en 10<sup>e</sup> année, tandis que le cours de français x-9y s'adresse aux élèves qui suivent des cours de français depuis la 4<sup>e</sup> année ou avant. Aux TNO, les cours de français 10-3y et de français 10-9y peuvent être offerts dans la même classe; toutefois, les attentes seront différentes selon le cours auquel ils sont inscrits.
  
- Literacy 10,20,30
  - les cours English Language Arts 10-3/20-3/30-3 sont désormais appelés Literacy 10/20/30. Les cours de littératie sont destinés aux élèves qui ont de la difficulté à lire et à écrire, et le cours vise à parfaire ces compétences.
  
- Career and Technology Studies (CTS)
  - ce cours est un programme d'études axé sur les compétences et les cours sont structurés par niveau (introduction, intermédiaire et avancé). Ces cours sont organisés en cinq groupes de plus de 1 000 cours donnant droit à 1 crédit. Les cours d'introduction sont numérotés en milliers, les cours intermédiaires dans les 2000 et les cours de niveau avancé dans les années 3000. La liste des cours CTS se trouve sur le site Web du ministère de l'Éducation de l'Alberta et ils sont approuvés pour être dispensés dans les TNO. Toutefois, les éducateurs des TNO sont autorisés à modifier jusqu'à 15 % des attentes des apprenants, de l'évaluation et des attentes particulières des apprenants en fonction du contexte des TNO.
  
- Cours élaborés localement
  - les cours élaborés localement sont désignés comme suit : 10, 20 et 30 ou 15, 25 et 35.

### 1.5 Répartition du temps et charge de cours

#### École secondaire de premier cycle

Les élèves du premier cycle peuvent atteindre les objectifs du cours et acquérir des connaissances et des compétences relatives aux cours en en deçà ou au-delà du temps alloué. Ces délais sont des recommandations et des estimations. Le tableau suivant indique le temps recommandé (heures par année) pour chaque partie du programme d'études secondaires de premier cycle :

Matière	Temps d'enseignement recommandé (%)	Nombre approximatif d'heures
Arts linguistiques	21 %	210 heures
Une autre langue officielle des TNO	9 %	90 heures
Mathématiques	18 %	180 heures
Sciences	9 %	90 heures
Sciences humaines	9 %	90 heures
Éducation physique	9 %	90 heures
Santé	6 %	60 heures
Études des arts	6 %	60 heures
Laissé à la discrétion locale*	7 %	70 heures
Études en technologie et formation en choix de carrière	6 %	60 heures

\* Le directeur d'école, en consultation avec l'ASD ou le CSD et avec l'approbation du directeur général et du directeur du conseil scolaire, est chargé de prendre la décision liée à la *discrétion locale*. Ce temps peut être alloué aux activités et aux résultats culturels autochtones, aux études sur la religion, aux compétences organisationnelles ou aux habitudes d'étude, selon l'école.

Le programme d'éducation artistique du premier cycle du secondaire est fondé sur le programme d'éducation artistique de la Saskatchewan :

7<sup>e</sup> année : [Éducation artistique 7 | Les programmes d'études de la Saskatchewan \(gov.sk.ca\)](https://curriculum.gov.sk.ca/CurriculumHome?id=15)

8<sup>e</sup> année : <https://curriculum.gov.sk.ca/CurriculumHome?id=15> Éducation artistique 8 | Les programmes d'études de la Saskatchewan (gov.sk.ca)

9<sup>e</sup> année : [Éducation artistique 9 | Les programmes d'études de la Saskatchewan \(gov.sk.ca\)](https://curriculum.gov.sk.ca/CurriculumHome?id=15)

### École secondaire de deuxième cycle

Au niveau supérieur, les élèves accumulent des crédits pour les cours suivis, un crédit correspondant à 25 heures d'enseignement chacun; toutefois, les élèves atteignent parfois les objectifs en faisant plus que le nombre minimum d'heures, tandis que d'autres atteignent parfois les objectifs en moins d'heures. La priorité est accordée à l'élève qui atteint les objectifs du programme d'études plutôt qu'en fonction d'une exigence. Les cours sont offerts selon un barème de crédits de 1 à 5, et le temps est alloué en conséquence. Les élèves doivent obtenir une note finale d'au moins 50 % dans un cours pour obtenir le ou les crédits désignés.

Le temps d'enseignement est défini comme le temps prévu pour l'enseignement et l'évaluation, et d'autres activités des élèves fondées sur les attentes du programme d'études, des rencontres des parents avec les enseignants et les élèves, l'élaboration de plans de carrière et de programmes, et la participation à des activités culturelles.

#### 1.6 Structure du programme d'études

La séquence des cours vise à répondre à divers besoins des élèves et e leur rigueur scolaire est variée. Les élèves du deuxième cycle du secondaire doivent commencer par des cours de niveau 10 en 10<sup>e</sup> année et progresser vers des cours de niveau 30. Dans la plupart des cas, les élèves ne peuvent pas suivre des cours de niveau 30 s'ils n'ont pas suivi les cours préalables de niveaux 20 et 10. L'enchaînement des cours n'est pas linéaire et il existe des possibilités de passer de - 1 à -2 ou vice versa. Les points de transfert suivants sont principalement recommandés pour favoriser la réussite des élèves; toutefois, il pourrait être nécessaire d'effectuer des transferts à d'autres étapes de la séquence :

[https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/section\\_5\\_senior\\_high\\_processes.pdf](https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/section_5_senior_high_processes.pdf) (section 5.1.3).

#### 1.7 Cours préalables ou associés

##### Cours préalables

- English
  - o English Language Arts (ELA) 30-1 exige avoir suivi ELA 20-1 ou ELA30-2,
  - o ELA 30-2 exige avoir suivi ELA 20-1 ou ELA 20-2 ou Literacy 30
- Français
  - o 30-1 exige avoir suivi Français 20-1 ou Français 30-2
  - o Français 30-2 exige avoir suivi Français 20-1 ou Français 20-2
    - Les élèves doivent être inscrits auprès d'un conseil scolaire francophone pour suivre les cours de français -1 ou -2 (section 5.1.3 du Guide de l'élève).
- Social Studies
  - o le cours Social Studies 30-1 exige avoir suivi Social Studies 20-1 ou Social Studies 30-2.
  - o le cours Social Studies 30-2 exige avoir suivi Social Studies 20-1 ou Social Studies 20-2.
- Mathematics
  - o Mathematics 30-1 exige avoir suivi Mathematics 20-1

- Mathematics 30-2 exige avoir suivi Mathematics 20-2
- Mathematics 30-3 exige avoir suivi Mathematics 20-3
- Sciences
  - Biology 30 exige avoir suivi Biology 20
  - Chemistry 30 exige avoir suivi Chemistry 20
  - Physics 30 exige avoir suivi Physics 20
  - Sciences expérimentielles 30 exige avoir suivi Sciences expérimentielles 20

### Dispense des préalables

Des exceptions spéciales peuvent être accordées pour la dispense des préalables si le directeur d'école et le Comité du secondaire de deuxième cycle y consent (par exemple, si un élève subit une blessure grave, il peut être dispensé du cours d'éducation physique 10).

### 1.8 Pratiques d'évaluation; relevés de notes et autorités responsables de leur délivrance

Le niveau secondaire de deuxième cycle fournit l'évaluation des élèves au moyen de notes fondées sur le pourcentage; toutefois, on y utilise un éventail d'échelles de compétence et de barèmes de notation lesquels sont déterminés par le corps éducatif de l'école.

### 1.9 Liste des diplômes d'études secondaires (y compris ceux donnant accès à l'éducation postsecondaire), critères d'obtention du diplôme et autorités de délivrance

Un diplôme d'études secondaires de deuxième cycle sera octroyé aux élèves qui satisfont aux critères d'obtention du diplôme énumérés ci-dessous.

Cours	Crédits	Détails
<b>English</b>	15	5 crédits aux niveaux de la 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
<b>Social Studies</b>	10	5 crédits aux niveaux de la 10 <sup>e</sup> et de la 11 <sup>e</sup> année
<b>Mathematics</b>	10	5 crédits aux niveaux de la 10 <sup>e</sup> et de la 11 <sup>e</sup> année
<b>Science</b>	10	5 crédits aux niveaux de la 10 <sup>e</sup> et de la 11 <sup>e</sup> année
<b>CALM 20</b>	3	3 crédits obtenus au niveau de la 11 <sup>e</sup> année ou acquis par voie du <i>Career Focusing</i>

		<i>Program (Objectif Carrière)</i>
<b>Community Service</b>	1	25 heures documentées de services non rémunérés
<b>Physical Education</b>	3	Au niveau de la 10 <sup>e</sup> année
<b>Northern Studies 10</b>	5	5 crédits d'un cours de la 10 <sup>e</sup> année
<b>Career &amp; Technology Studies</b>	5	À n'importe quel niveau
<b>Fine Arts</b>	3	À n'importe quel niveau
<b>Career &amp; Program Plan</b>	1	Développé tout au long de l'enseignement secondaire
<b>Autres crédits de 12<sup>e</sup> année</b>	10	Dans quel domaine de cours au niveau 30 – en plus des arts linguistiques requis
<b>Crédits facultatifs (identifie précédemment comme <i>Non précisé</i>)</b>	24	À tous les niveaux et dans tous les secteurs de cours, les crédits excédentaires des secteurs requis seront consignés ici.
<b>Nombre total de crédits</b>	100	

Puisque les écoles des TNO utilisent le programme d'études de l'Alberta pour les cours du deuxième cycle du secondaire, les élèves des TNO doivent réussir les examens menant au diplôme de l'Alberta pour les cours de la 12<sup>e</sup> année.

Les examens menant à un diplôme sont obligatoires pour les cours suivants : English Language Arts 30-1 et 30-2, Français 30-1, French Language Arts 30-1, Maths 30-1 et 30-2, Social Studies 30-1 et 30-2, Biology 30, Chemistry 30, Physics 30.

#### 1.10 Autres genres de programmes

Programme d'apprentissage dans les écoles du Nord (SNAP) : Le SNAP est un programme d'expérience de travail destiné aux élèves des écoles secondaires des TNO. Il permet aux élèves qui s'intéressent aux métiers spécialisés d'acquérir une expérience professionnelle précieuse tout en fréquentant l'école secondaire.

Northern Distance Learning (NDL) : NDL offre une solution d'apprentissage en ligne afin de fournir une plus grande variété de cours aux petites écoles secondaires des TNO. Le programme NDL utilise la vidéoconférence et un système de gestion de l'apprentissage avec des classes en ligne comptant jusqu'à 20 élèves dans les petites communautés. Les élèves du programme NDL suivent à la fois des cours en ligne et des cours dans les écoles secondaires locales.

#### 1.11 Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou du territoire, ou à l'étranger

Les élèves de l'extérieur des TNO qui entrent dans une école secondaire de deuxième cycle doivent soumettre à l'école qu'ils prévoient fréquenter, leur relevé de notes ou une autre attestation officielle de leurs résultats précédents. L'école effectuera ensuite une évaluation et trouvera des équivalences dans le catalogue des cours des TNO pour les soumettre au MÉCF aux fins de vérification et d'attribution de crédits équivalents. Les élèves devront satisfaire à toutes les exigences des T.N.-O. en matière d'obtention du diplôme pour leur année d'entrée.

Les élèves des TNO qui entrent pour la première fois en 11<sup>e</sup> année peuvent demander au Comité du deuxième cycle du secondaire de les dispenser des crédits obligatoires dans les cours suivants :

- Physical Education 10, Northern Studies 10.

Les élèves des TNO qui entrent pour la première fois en 12<sup>e</sup> année peuvent demander au Comité du deuxième cycle du secondaire de les dispenser des crédits obligatoires dans les cours suivants :

- Career and Technology studies, Physical Education 10, CALM 20, Fine Arts Courses et Northern Studies 10.
- Community Service 20 et le plan de programme (CPP) ne feront PAS l'objet d'une dispense.

Toutes les autres conditions d'obtention du diplôme doivent être satisfaites, y compris le minimum de 100 crédits.

## 2<sup>e</sup> partie – Contenu des cours

Les TNO renouvellent actuellement leur programme scolaire de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année en partenariat avec la Colombie-Britannique. Dans le cadre de ce processus, les exigences relatives à l'obtention du diplôme des TNO ont été mises à jour et les TNO adapteront le programme d'études de la Colombie-Britannique aux écoles des TNO.

La transition vers un nouveau programme d'études adapté aux TNO aura lieu au cours des cinq prochaines années, et il sera mis à l'essai, mis en œuvre et complété dans certaines années d'études sur une période de trois ans chacune.

- 2023-2024 Mis à l'essai dans les niveaux de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années dans toutes les écoles, dans certaines matières.
- 2024-2025 Mis à l'essai dans les niveaux de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> années dans certaines matières, et mis en œuvre à l'état de projet dans les niveaux de la 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années ainsi que de la **10<sup>e</sup> année** dans toutes les écoles et toutes les matières.
- 2025-2026 Mis à l'essai dans les niveaux de la prématernelle, de la maternelle et des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> années dans certaines matières dans toutes les écoles, et mis à l'état de projet dans les niveaux de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, et de la **11<sup>e</sup> année** dans toutes les écoles et toutes les matières, et devrait être complété dans les niveaux de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années.
- 2026-2027 Mis à l'état de projet dans les niveaux de la prématernelle, de la maternelle, et des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années et de la 12<sup>e</sup> année dans toutes les écoles et dans toutes les matières, et devrai être complété dans les niveaux des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années.
- 2027-2028 Devrait être complété dans les niveaux de la prématernelle, de la maternelle et des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années.

Pour en savoir plus sur les programmes d'études pendant la période de transition en cours, veuillez consulter le site Web suivant : [Curriculum \(instructure.com\)](https://curriculum.instructure.com)

### Coordonnées

Krista Pepper, Coordinatrice des programmes, école secondaire de deuxième cycle  
[krista\\_pepper@gov.nt.ca](mailto:krista_pepper@gov.nt.ca)